

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY

SEANCE DU Mercredi 22 septembre 2021

Les membres du Conseil Municipal de la commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20h30 dans la salle du conseil à FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 17 septembre 2021, en application de l'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : CHANAUD Anthony, MANIAK Stanislas, LABERTY Gilles, FAVRY Simone, HEIGL Emil, ELOY Alain, DIEM Gérard, ESPERCE Alain, DEGUELLE Philippe, BENNAVAIL Georges, BAUMANN Joëlle, EDWINS Emanwela, MALET Didier, FREMONT Marie, SCHREYS Colette.

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme COMTE Geneviève a donné pouvoir à Mme BAUMANN Joëlle

Mr THIRION Kévin a donné pouvoir à Mme FREMONT Marie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mme RANTRUA Audrey

Mme DUCEAU Hélène

Ordre du jour

- 1 Convention socle numérique Plan de relance
 - 2 Renouvellement d'autorisations relatives à des émetteurs de la TNT
 - 3 Renouvellement de la convention d'assistance technique du Conseil Départemental pour l'Eau et l'Assainissement
 - 4 Don de parcelles par un particulier à la commune
 - 5 Electrification réservoir de Rouvenac
 - 6 Travaux de voirie
 - 7 Demande de subvention : Télégestion puits, réservoir et UV de Rouvenac
 - 8 Demande de subvention : Aménagement et sécurisation de la traversée des villages de Fa et Rouvenac - Tranche 2
- Questions diverses

Secrétaires de séance : Georges BENNAVAIL et Joëlle BAUMANN

Ouverture du Conseil Municipal à 20h30 . Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sous la présidence de M. Anthony CHANAUD, Maire. M. le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2021 qui est adopté à l'unanimité.

1 Convention socle numérique Plan de relance

M. le Maire explique qu'il faut se saisir des subventions accordées par le plan de relance numérique de l'Etat. L'Etat propose une aide dont le plafond est de 7000 euros. Il permet de financer du matériel informatique pour l'école. Nous avons déjà prévu de changer le matériel très vieillissant. Un inventaire des besoins débouche sur une demande de 7 ordinateurs, 1 tablette, 1 vidéo projecteur, 1 logiciel et 1 meuble de rangement. Montant total : 6.750,- €. Le conseil approuve cette demande de subvention et le conventionnement avec l'Etat dans ce cadre du plan de relance à l'unanimité.

D'autre part, M le Maire informe le conseil que le contrat de maintenance de la photocopieuse de l'école a été renégocié à la baisse avec un gain de 200,- € par an.

2 Renouvellement d'autorisations relatives à des émetteurs de la TNT

M. le Maire explique que ce contrat arrive à échéance le 15/11/2021. Il propose de le renouveler. Le renouvellement des fréquences, dont la demande doit être faite par la commune, n'engendre aucun frais pour la commune. Approuvé à l'unanimité.

3 Renouveaulement de la convention d'assistance technique du Conseil Départemental pour l'Eau et l'Assainissement

M. le Maire précise que ce contrat liait déjà les communes de Fa et de Rouvenac avec le Département. Ce contrat est indispensable pour bénéficier de l'aide technique du Département pour toute intervention sur le réseau. Arrivant à terme il est proposé de le renouveler au nom cette fois ci de la commune du VAL DU FABY. Le coût total pour la commune reste le même : 1.622,- €.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

4 Don de parcelles par un particulier à la commune

M Patrick ERTEL, habitant de Fa propose de céder à la commune, pour l'Euro symbolique, un ensemble de parcelles. La plupart sont des landes dont certaines sont attenantes à des parcelles communales, deux d'entre elles sont situées en bord de rivière.

Il s'agit des parcelles A 524, A525, A 566, A811, A823, A1090, A1640, A1641, A1645, A1717.

M Maire remercie une fois de plus M ERTEL pour le don et propose d'accepter ce don qui agrandira le patrimoine communal. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

5 Electrification réservoir de Rouvenac

Stanislas MANIAK explique que l'électrification du réservoir de Rouvenac a pour objectif d'implanter d'une part un système de traitement de l'eau potable par UV à la place du chlore pour une meilleure qualité de l'eau et d'autre part d'installer un système de télégestion assurant la liaison entre le pompage et le réservoir permettant ainsi un suivi technique en direct et au quotidien sur le poste informatique déjà en place en mairie (gain de temps et meilleure gestion de l'eau, détection des fuites).

Le SYADEN, maître d'ouvrage, a amené le câblage par l'intermédiaire de l'entreprise TOFFOLI.

Montant restant à charge pour la commune : 4.850,- €

ENEDIS sera chargé de la connexion au coffret électrique. Coût pour la commune : 1.242,20 €

Un câblage est à prévoir entre le coffret électrique et le réservoir. Une tranchée sera réalisée par l'Ent. SERNY, et le branchement électrique par l'Ent. MARCO ELEC. Coût total : 4.672,80 €

Le conseil approuve ces travaux d'électrification à l'unanimité.

Des fuites au plafond du réservoir sont signalées par Gérard DIEM et mettent à nu le ferrailage. Une procédure de réparation sera mise en place. Remarque : certains riverains disent ne pas avoir été avertis à temps des travaux. M. le Maire propose, pour une meilleure communication, que chaque élu soit responsable de son quartier et en informe son voisinage pour plus d'efficacité.

6 Travaux de voirie.

M. Stanislas MANIAK (1er adjoint), présente au conseil municipal tous les travaux de voiries prévus sur la commune qui se déclinent ainsi :

a)« A valider » - b)« Déjà validés et à réaliser »- c)« Réalisés et validés »

a) A valider

1) Chemin de la Fontaine à Fa. Ce chemin dessert 3 habitations. Il sera goudronné par la communauté de communes. Coût : 11923,31 €

2) Chemin de Laniès à Fa. Il sera également goudronné jusqu'aux dernières habitations par la communauté de communes. Coût : 17219,42 €

3) Chemin de Carbounières à Rouvenac. Le fossé du début du chemin va être busé pour plus de sécurité pour les riverains. L'accès, formant un angle trop serré, va être élargi. Coût : 3984,62 € TTC (Ent. OC TP)

4) Chemin de Toziels à Rouvenac. OCTP y entreprend des travaux d'enrochement et de sécurisation car des blocs de pierre se détachent depuis plusieurs années et menacent directement les maisons en contrebas. Coût : 7624,80 €

Certaines parties de l'enrochement existant ne peuvent pas être consolidés avec les techniques conventionnelles. Une société spécialisée pratiquant le forage horizontal sera consultée pour une prochaine tranche de travaux.

L'accès de ce chemin sera définitivement fermé par mesure de sécurité.

5) Fa : Goudronnage prévu sur la route des Sauzils qui dessert le château d'eau et la station d'épuration. Coût : 4933,05 €

6) Fa : Chemin Vauban à Ramounichoux : goudronnage par la CCPA afin d'accéder aux nouvelles habitations. Coût : 6927,36 €

7) Rouvenac : caniveau de Camières. Doit être réalisé par les services techniques de la Communauté des Communes. Coût : 4140,- €

8) Fa : ruisseau de la Fontaine. Au niveau du pont, des alluvions s'entassent et risquent de bloquer l'écoulement de l'eau en cas de fortes pluies. L'accès étant difficile, il sera nécessaire de curer le ruisseau où il n'y a plus d'eau depuis 2 mois.

9) Pont de Rouvenac : M. le Maire propose qu'OCTP qui travaille actuellement sur Rouvenac renforce le mur de soutènement de la place saint Barthélémy au pied du pont comme cela avait été fait il y a plusieurs années. Concernant la peinture du pont, l'entreprise Couderc n'étant pas en mesure de réaliser ce travail actuellement et étant bien moins chère que la deuxième entreprise consultée, le conseil décide à la majorité de le reporter à l'an prochain.

TOTAL DE L'ENSEMBLE DE CES TRAVAUX : 78 118,58- € TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces investissements et le choix des entreprises.

POUR INFORMATION :

b) Déjà validés, à réaliser

1) Rouvenac : Ruisseau des Bernots : Les deux berges doivent être enrochées suite aux dégâts causés par la dernière inondation. L'ent. OCTP se chargera des travaux pour 13 269 €.

2) Fa : au carrefour du Café : Avant les travaux de la traversée du village, il est nécessaire de remplacer les vannes de secteur. Coût 3738,- €, réalisés par la CCPA.

TOTAL DE L'ENSEMBLE DE CES TRAVAUX : 17007,46 €

c) Réalisés et validés

1) Le logement de l'ancienne mairie de Rouvenac est achevé et une famille vient d'y emménager. Le coût global est de 46 475,15 €, travaux réalisés sur fonds propres, sans aucun emprunt et qui rapportera mensuellement 500 euros par mois à la mairie. Le Conseil salue une bonne opération pour la commune.

2) Fa : Renforcement du parapet au niveau du tunnel et pose de pavés sur les berges. Coût : 10 008€ TTC.

3) Sécurisation de l'école

Afin d'éviter toute intrusion intempestive dans l'enceinte de l'école et pour des raisons de sécurité, à la demande de la mairie, un nouveau portail d'entrée et deux grilles latérales viennent d'être réalisés et placés par Ulrick Debrou de Rouvenac. Coût : 4.244,€ TTC

De plus, à la demande des personnels qui travaillent à l'école, un local de rangement pour le matériel de sports a été construit bénévolement par Yves Salva et Achim Haase et l'aide de Lionel Rantrua. Restera à faire le crépi. Coût des matériaux : 1.000,- €

7 Demande de subvention : Télégestion puits, réservoir et UV de Rouvenac.

M Stanislas MANIAK explique que, comme détaillé dans le point 5 il est nécessaire de réaliser la télégestion du puits et l'implantation de l'UV à Rouvenac. Le montant pour la Télégestion est de 18968,94 € et pour l'UV de 13184,- € par l'entreprise SNERHA Aquatech.

Ces demandes de subvention et le choix de l'entreprise sont votées à l'unanimité.

8 Demande de subvention : Aménagement et sécurisation de la traversée des villages de Fa et Rouvenac - Tranche 2

M. Stanislas MANIAK explique que désormais une seule demande de subvention n'est possible. Elle doit être déposée avant le 31 octobre pour être notifiée 7 mois plus tard. Il est cependant possible de regrouper deux projets sur une seule demande de subvention.

M. MANIAK propose donc de programmer en premier lieu la demande pour la télégestion du puits et du réservoir de Rouvenac ainsi que l'installation du système UV au réservoir de Rouvenac. La subvention pour la deuxième tranche de la traversée du village sera présentée quant à elle au 31/10/2022. Le conseil approuve à l'unanimité ce choix.

Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil que le percepteur, après contrôle des données de la commune, constate que la situation est extrêmement saine et que la capacité d'autofinancement augmente chaque année. La commune est en mesure d'investir 150 000,- € par an sans emprunt ou demande de subvention. En 2019 : 151.000,- € - En 2020 : 155.000,- €. La Capacité d'autofinancement augmente, ce qui est le signe d'une bonne gestion de nos finances.
 - Emanwela LOWRY demande la possibilité d'installer des râteliers à vélo sécurisés aux futurs arrêts de bus. Demande approuvée par M. le Maire.
 - M le Maire fait un point sur le moulin de Galié : Le Moulin de Galié : devenu propriété communale, l'association qui le gère s'était portée candidate pour obtenir une subvention dans le cadre du Budget Participatif lancé en 2019 par le Conseil Départemental. Il manquait 46 voix pour que le projet soit retenu et entièrement financé par le Département. Il est possible qu'un autre Budget Participatif soit lancé en 2022 avec une réalisation en 2023. Si un dossier est à nouveau présenté, il est important d'améliorer la communication sur ce projet.
 - Certains véhicules empruntant la rue François Faure à Fa se retrouvent bloqués car elle se rétrécit en fin de parcours. Il est proposé d'y faire placer une borne amovible avec une clé pour les riverains. Approuvé à l'unanimité.
 - Le chemin de Toziels accède au réservoir de Rouvenac. ce chemin est en mauvais état suite à des éboulements, de plus la législation prévoyant une périphérie de protection autour du réservoir, M. le Maire propose de sécuriser les lieux en fermant l'accès du chemin.
 - Le chemin des Sauzils est très boueux. M. le Maire propose d'y faire un caniveau et d'engraver le chemin. Coût estimatif de la main d'œuvre : 3.500,- € par l'ent. Dasse. La grave sera payée par la commune à part pour réduire les couts.
 - Chemin de Bouichet : Sa réfection était prévue en 2 étapes. La 1^{ère} étape a été réalisée (entre Galié et les Bouiches, fossés refaits, muret monté). La 2^{ème} étape est prévue à partir de la dernière maison jusqu'au bois. Dans une lettre adressée au conseil, des habitants de Rouvenac demandent de mettre à l'ordre du jour du conseil la réfection du chemin. M. le Maire estimant que ces travaux sont nécessaires demande l'avis du conseil. Le conseil est d'accord. Plusieurs entreprises vont être sollicitées pour un devis.
 - La tranche 1 de la traversée des deux villages va commencer en novembre 2021 et finir en mai 2022. M. MANIAK propose des réunions publiques pour présenter le projet aux riverains et plus largement aux habitants de la commune intéressés. Ces réunions auront lieu à Fa le 13 octobre à 18h00 à la Batteuse et à Rouvenac le 27 octobre à 18h00 au Foyer communal.
 - La fibre qui devait initialement passer par la Coume de Fa passera en fait en aérien par le départementale.
 - Alain ELOY informe le conseil que toutes les affiches ont été apposées sur les poubelles de l'ensemble de la commune.
 - Georges BENNAVAIL demande à ce que le container de la place de la Fontaine à Fa soit nettoyé à cause des odeurs. M. le Maire précise que les maires l'ont demandé à la communauté des communes car cela fait partie de ses attributions.
 - Les facture d'eau seront envoyées en novembre.
- La séance est levée à 23h30
Vue pour être affichée le 1^{er} octobre 2021 conformément aux prescriptions de l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Anthony CHANAUD
Maire du VAL DU FABY